

# COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026/08

Nombre de Conseillers

En exercice : **10**

Présents : 9

Votants : 9

L'an DEUX MILLE VINGT SIX  
Le TROIS MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 24/02/2026

**Présents** : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

**Absents excusés** : Yannick FRANCOIS

**Secrétaire** : Valérie VAGINAY

Délibération publiée le 06/03/2026

### ACCORD DE PRINCIPE POUR LE FINANCEMENT DU RÉSEAU D'AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS (RASED) DU SECTEUR DE CHARLIEU

Monsieur le Maire fait part à son conseil d'un courrier reçu de l'Adjointe aux affaires scolaires de la Mairie de Charlieu concernant le financement du R.A.S.E.D.

La commune de Charlieu accueille au sein de son école publique un réseau d'aide aux élèves en difficulté (R.A.S.E.D) avec une psychologue scolaire qui intervient dans toutes les écoles du canton de Charlieu. Ce réseau couvre donc plusieurs communes : une seule n'a pas à supporter la totalité des dépenses de fonctionnement. Une répartition est à effectuer au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles desservies par le réseau d'aides.

La commune de Charlieu sollicite la participation de Jarnosse aux frais de fonctionnement du R.A.S.E.D pour l'année scolaire 2025/2026 en s'acquittant d'UN euro minimum par élève.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE, pour la participation de la Commune aux frais de fonctionnement du R.A.S.E.D, à raison de 1 € par élève scolarisé dans l'école de Jarnosse, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des pièces à intervenir.

Fait à JARNOSSE, le 3 mars 2026

Le Maire,  
**Jean-Marc LOMBARD**



Le Secrétaire de séance,  
**Valérie VAGINAY**

